

Travailler à la Chambre

La Chambre se situe au cœur de la politique belge. Les services de la Chambre soutiennent le travail politique des 150 députés. Les fonctionnaires veillent au bon déroulement des réunions de commission et des séances plénières. Ils assurent leur travail en toute neutralité et objectivité.

La Chambre vous offre:

- ✓ Un environnement de travail dynamique au centre de l'actualité politique belge.
- ✓ Un emploi stable. Le personnel de la Chambre est engagé sur une base statutaire. Vous êtes engagé au grade d'assistant pour une période d'essai d'un an. Si votre période d'essai se termine sur un avis positif, vous pouvez être nommé à titre définitif. Un assistant peut, dans une carrière plane, être promu au grade de premier assistant après 8 ans de service, et d'assistant principal après 15 ans de service.
- ✓ Un traitement annuel brut de début de carrière de € 45.375,91 à € 59.808,79 au coefficient actuel de liquidation, selon votre expérience lors de votre entrée en service. Le traitement annuel brut maximum en fin de carrière s'élève à € 82.622,45 au coefficient actuel de liquidation.
- ✓ Des possibilités de formation interne et externe et des facilités d'étude.
- ✓ Des possibilités de mobilité interne.
- ✓ La gratuité pour les déplacements domicile-travail en transport en commun, une indemnité de frais de déplacement, une indemnité vélo.
- ✓ De nombreux avantages sociaux, dont une assurance soins de santé pour la famille à charge de l'employeur.
- ✓ Un régime de congés attractif: les périodes de suspension des activités parlementaires correspondent en grande partie aux congés scolaires. En contrepartie, la Chambre attend de son personnel une certaine flexibilité compte tenu de l'agenda des activités parlementaires.
- ✓ Un lieu de travail situé en plein centre de la capitale, à proximité d'arrêts de bus, de stations de métro et de la Gare centrale.